

Passeport d'un majeur : en cas de vol

Votre passeport a été volé ? Nous vous présentons les démarches à accomplir. Elles varient selon le lieu où le vol a été commis : en France ou à l'étranger. Nous vous présentons les informations à connaître.

Passeport

Pour un majeur

[Première demande](#)

[Renouvellement](#)

[Passeport perdu](#)

[Passeport volé](#)

[Passeport en urgence](#)

Pour un mineur

[Première demande](#)

[Renouvellement](#)

[Passeport perdu](#)

[Passeport volé](#)

[Passeport en urgence](#)

Si votre passeport a été volé, il faut faire une déclaration de vol. Cette déclaration devra être fournie lors du dossier de demande de renouvellement. Les autres documents à fournir à l'appui du dossier dépendent de type de passeport qui a été volé.

Déclaration de vol

Il faut se rendre dans un commissariat de police ou une gendarmerie.

Où s'adresser ?

[Commissariat](#)

Où s'adresser ?

[Gendarmerie](#)

Un récépissé vous sera remis.

Où et comment demander un nouveau passeport ?

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre dans **n'importe quelle mairie**, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Où s'adresser ?

[Mairie délivrant des passeports](#)

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Attention

De nombreuses mairies exigent que le dépôt du dossier se fasse **uniquement sur rendez-vous**.

L'ANTS met à disposition un **moteur de recherche** vous permettant de **trouver un rendez-vous** dans une mairie équipée :

- [Rechercher un rendez-vous pour une demande de passeport](#)

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une **pré-demande en ligne**, mais ce n'est pas une obligation.

La pré-demande vous permet de gagner du temps lors du dépôt du dossier.

- [Pré-demande pour une demande de 1er passeport](#)

Documents à fournir

Les pièces à fournir à l'appui du dossier dépendent de [type de passeport](#) qui a été volé.

Il faut présenter les documents **originaux**.

1 photo d'identité de moins de 6 mois et [conforme aux normes](#)

[Timbre fiscal](#) de 86 € (que vous devez [acheter en ligne](#))

[Justificatif du domicile](#)

Si vous avez fait la [pré-demande](#), numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

Déclaration de vol

Votre carte d'identité

1 photo d'identité de moins de 6 mois et [conforme aux normes](#)

[Timbre fiscal](#) de 86 € (que vous devez [acheter en ligne](#))

[Justificatif du domicile](#)

Si vous avez fait la [pré-demande](#), numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

Déclaration de vol

Votre carte d'identité

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Timbre fiscal de 86 € (que vous devez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Si vous avez fait la pré-demande, numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

Déclaration de vol

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Timbre fiscal de 86 € (que vous devez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Si vous avez fait la pré-demande, numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

Déclaration de vol

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Timbre fiscal de 86 € (que vous devez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Si vous avez fait la pré-demande, numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

Déclaration de vol

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 43 € (que vous pouvez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

Votre carte d'identité

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 43 € (que vous pouvez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

Votre carte d'identité

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 43 € (que vous pouvez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 43 € (que vous pouvez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 86 € ou de 89 € si la photo est prise directement au guichet (le timbre fiscal peut être acheté en ligne)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 86 € ou de 89 € si la photo est prise directement au guichet (le timbre fiscal peut être acheté en ligne)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

Votre carte d'identité

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 86 € ou de 89 € si la photo est prise directement au guichet (le timbre fiscal peut être acheté en ligne)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

Votre carte d'identité

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 86 € ou de 89 € si la photo est prise directement au guichet (le timbre fiscal peut être acheté en ligne)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 86 € ou de 89 € si la photo est prise directement au guichet (le timbre fiscal peut être acheté en ligne)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 86 € ou de 89 € si la photo est prise directement au guichet (le timbre fiscal peut être acheté en ligne)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

À savoir

si vous souhaitez utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur votre carte d'identité, d'autres documents peuvent être réclamés en fonction de la nature de ce deuxième nom : nom de l'époux ou nom de l'autre parent.

Coût

Le passeport coûte 86 € (en timbre fiscal).

Vous devez acheter le timbre fiscal en ligne :

- Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport

Si vous fournissez la photo : 43 € (en timbre fiscal)

Si la photo est prise au guichet (uniquement en l'absence de photographe professionnel) : 44,50 € (en timbre fiscal)

Vous devez acheter le timbre fiscal en ligne :

- Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport

Si vous fournissez la photo : 86 € (en timbre fiscal)

Si la photo est prise au guichet (uniquement en l'absence de photographe professionnel) : 89 € (en timbre fiscal)

Vous devez acheter le timbre fiscal en ligne :

- Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport

Quel est le délai de fabrication du passeport ?

Le passeport n'est pas fabriqué sur place. Il ne peut donc pas être délivré immédiatement.

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent être plus longs.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable lors de votre demande, vous recevrez un SMS quand le passeport sera disponible.

Vous pouvez aussi suivre l'état d'avancement de votre demande sur le site de l'ANTS :

- Suivez votre demande de passeport

Retrait du passeport

Le passeport qui est délivré est un passeport **biométrique**.

Il doit être retiré dans les **3 mois**. Passé ce délai, le passeport est détruit.

Vous devez le retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier et le signer sur place.

Quelle est la durée de validité du passeport ?

Le passeport est valide **10 ans**.

**Déclaration de
vol**

Il faut d'abord s'adresser **aux autorités de police locales**.

Ensuite, il faut se rendre en personne **à l'ambassade ou au consulat** le plus proche pour faire enregistrer la déclaration. L'ambassade ou le consulat vous remet alors un exemplaire de la déclaration de vol. Le document devra être présenté lors du renouvellement de votre document d'identité en France.

Où s'adresser ?

Ambassade ou consulat français à l'étranger

Attention

Il n'est pas possible de demander la délivrance de la déclaration de vol à l'ambassade ou au consulat une fois que vous êtes revenu en France.

il faut se rendre dans un commissariat de police ou une gendarmerie.

Un récépissé vous sera remis.

Où s'adresser ?

Commissariat

Où s'adresser ?

Gendarmerie

**Où et comment refaire son passeport
?**

Vous devez vous déplacer **au consulat ou à l'ambassade**.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Où s'adresser ?

Ambassade ou consulat français à l'étranger

Attention

le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse **uniquement sur rendez-vous**.

**Choix du mode de
retrait**

Dans la majorité des pays, vous pouvez demander à ce que le passeport vous soit envoyé par courrier. Mais il faut être inscrit au registre des Français de l'étranger du même pays, avoir une adresse mail et pouvoir transmettre des fichiers par internet.

Si vous demandez l'envoi par courrier, il faut fournir au moment du dépôt du dossier, en plus des pièces justificatives nécessaires, une enveloppe affranchie achetée auprès du prestataire habilité dans le pays. Il faut se renseigner auprès du consulat pour connaître le prestataire habilité, la taille de l'enveloppe à fournir et l'affranchissement nécessaire.

Si vous n'indiquez rien au moment du dépôt du dossier, vous devrez retirer le passeport au lieu du dépôt du dossier.

Si vous préférez le retirer auprès d'un consul honoraire habilité, il faut l'indiquer au guichet au moment du dépôt du dossier.

Si vous n'indiquez rien au moment du dépôt du dossier, il faudra retirer le passeport au lieu du dépôt du dossier.

Si vous préférez le retirer auprès d'un consul honoraire habilité, il faut l'indiquer au guichet au moment du dépôt du dossier.

Dans certains pays, vous pouvez demander à ce que le passeport vous soit envoyé par courrier. Mais il faut être inscrit au registre des Français de l'étranger du même pays, avoir une adresse mail et pouvoir transmettre des fichiers par internet.

Dans ce cas, au moment du dépôt du dossier, il faut fournir, en plus des pièces justificatives nécessaires, une enveloppe affranchie achetée auprès du prestataire habilité dans le pays. Il faut se renseigner auprès du consulat pour connaître le prestataire habilité, la taille de l'enveloppe à fournir et l'affranchissement nécessaire.

**Pièces à
fournir**

Il faut présenter les documents **originaux**.

Les pièces à fournir à l'appui du dossier dépendent de type de passeport qui a été volé.

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant de 96 € (ou 99 € si la photo est prise directement au guichet : uniquement dans quelques pays)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

Votre carte d'identité

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant de 96 € (ou 99 € si la photo est prise directement au guichet : uniquement dans quelques pays)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

Votre carte d'identité

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant de 96 € (ou 99 € si la photo est prise directement au guichet : uniquement dans quelques pays)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant de 96 € (ou 99 € si la photo est prise directement au guichet : uniquement dans quelques pays)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Montant de 96 € (ou 99 € si la photo est prise directement au guichet : uniquement dans quelques pays)

Justificatif du domicile

Déclaration de vol

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Coût

Le passeport coûte 96 € .

Vous pouvez régler en espèces. Certains consulats acceptent aussi le paiement par carte bancaire, chèque ou virement. Consultez le site internet du consulat pour savoir comment payer.

À savoir

En Guinée Équatoriale (poste de Malabo), la photo est prise au guichet. Le passeport coûte 99 € .

Délai de fabrication

Le passeport n'est pas fabriqué sur place. Il ne peut donc pas être délivré immédiatement.

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable sur le formulaire de demande, vous recevez un SMS lorsque le passeport est disponible.

Vous pouvez suivre en ligne l'état d'avancement de votre demande :

- Suivez votre demande de passeport

Récupération du passeport

Le passeport qui est délivré est un passeport **biométrique**.

Vous devez le retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier ou auprès d'un consul honoraire habilité et le signer sur place.

Il doit être retiré dans les **3 mois**. Passé ce délai, le passeport est détruit.

Au moment du dépôt du dossier, si vous avez demandé à recevoir le passeport par courrier, vous recevez un mail de notification d'envoi dans lequel figure un code secret.

Dès que vous recevez votre passeport, vous devez vous connecter au téléservice suivant pour signaler que vous avez bien reçu votre passeport :

- Accusez réception de votre passeport

Quelle est la durée de validité du passeport ?

Le passeport est valide **10 ans**.

Questions – Réponses

- Que faire si je retrouve un passeport déclaré volé ?

Toutes les questions réponses

Pour en savoir plus

- Vérifier si l'état civil de votre ville de naissance est dématérialisé
Source : Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Consuls honoraires habilités à remettre les cartes d'identité et les passeports
Source : Legifrance

Où s'informer ?

- France Services / Maison de services au public

Services en ligne

- Pré-demande pour une demande de 1er passeport
Téléservice
- Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport
Téléservice
- Suivez votre demande de passeport
Téléservice

Et aussi...

Textes de
référence

- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 5-1 – Pièces à fournir pour un renouvellement
- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 6-1 – Empreintes et photo
- Code général des impôts : articles 953 à 955
Prix du passeport
- Code général des impôts : article 1043 A – Montant en Guyane
Prix en Guyane
- Décret n°81-778 du 13 août 1981 fixant le tarif des droits à percevoir dans les chancelleries diplomatiques et consulaires et, en France, par le ministère des relations extérieures
Prix à l'étranger
- Arrêté du 5 février 2009 relatif aux photos d'identité produites pour une demande de passeport
- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 10 – Retrait du passeport
- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 4 – Durée de validité
- Arrêté du 27 avril 2017 relatif aux conditions d'envoi d'un passeport à l'étranger



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00